

# MEMO LISTE SAISIE EN LIGNE

**Avant le 7 AVRIL 2016**

## 1. SAISIR en ligne la déclaration 2035 : *Voir mode d'emploi sur [ageprols.org](http://ageprols.org)*

- Le détail des Gains Divers, Pertes Diverses, Divers à Réintégrer, et Divers à Déduire est à renseigner en extensions de la 2035-A et 2035-B (bas de page)
- La 2035 E si les recettes sont  $\geq 152\,500$  Euros, et l'imprimé 1330 CVAE si non dispensé (voir conditions sur notre guide fiscal)
- L'OGBNC04 complétée mais pas obligatoirement équilibrée : La ligne AV peut être différente de 0 : Soldes début et fin d'année, emprunts, versement SCM...
- Imprimés N° 2035 F pour les SOCIETES

### ET SI VOUS NE JOIGNEZ PAS LE TABLEAU R EXCEL D'AGEPROLS à votre saisie en ligne :

- L'OGBNC08 en indiquant obligatoirement, si ces montants n'apparaissent pas distinctement sur la balance :  
 Les parts Allocations Familiales, Maladie et Retraite des charges sociales obligatoires  
 Les parts Perte d'emploi, Prévoyance santé et Retraite des cotisations Madelin déduites  
 Le détail des Frais Divers de Gestion par nature (frais bancaires, frais de formation, ...)

## 2. JOINDRE à la saisie en ligne : *Voir mode d'emploi «ajout des pièces jointes»*

Ces documents sont à télécharger sur notre site, et existent également en version « remplissable ».

### Si vous avez une COMPTABILITE PAPIER ou sur EXCEL

- Remplir et joindre le TABLEAU R EXCEL d'AGEPROLS ou les TABLEAUX R + A si vous avez 2 comptes bancaires professionnels ou une banque + caisse. Pensez à renseigner TOUS LES ONGLETS de ce tableau R EXCEL.
- La comptabilité du mois de DECEMBRE 2015

### Si vous avez une COMPTABILITE INFORMATISEE sans possibilité d'envoi en EDI

- La BALANCE annuelle complète et équilibrée.
- Le grand-livre ou les journaux comptables du mois de DECEMBRE 2015

ET :

- ➔ Si vous êtes membre d'une SCM, joindre la déclaration N° 2036.
- ➔ Si les immobilisations n'ont pas été détaillées en page 2, joindre le détail des Immobilisations et Amortissements.
- ➔ Si vous avez opté pour les « Créances Dettes » joindre l'état correspondant

### Et UNIQUEMENT pour les adhérents imposés à la TVA en 2015 :

- ➔ L'OGBNC06 avec justification des écarts (ou OGBNC05 si en créances-dettes)
- ➔ La COPIE de la déclaration de TVA annuelle CA12 de l'exercice 2015  
 Pour les déclarations CA3, vérifiez de nous les avoir transmises au cours de l'année écoulée

### Et UNIQUEMENT pour les sociétés :

- ➔ OGBNC07 : Détail des charges professionnelles personnelles des associés